



Toulouse Métropole Renov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement
Maison de l'Énergie, 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.renov.toulouse-metropole.fr



Certificat d'Economie d'Énergie : Par action OU pour une rénovation d'ampleur

Primes proposées par les fournisseurs d'énergie

mise à jour le 1er octobre 2026

Qu'est-ce qu'un CEE ?

L'État oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) **à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients afin de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).**

Chaque fournisseur a un objectif quantitatif à respecter : X kWh économisés sur une période donnée.

L'État applique des pénalités financières pour les kWh non-économisés.

Les CEE peuvent être valorisés de deux manières : soit par action ou avec une rénovation d'ampleur.

Chaque CEE fait l'objet d'une fiche standardisée qui indique le nombre de kWh économisés. Les fiches sont disponibles sur <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operations-standardisees-deconomies-denergie>

Concrètement, je vais vendre les kWh économisés par mes travaux à un fournisseur d'énergie. En échange, j'obtiens de l'argent, un bon d'achat ou un prêt à taux bonifié. Chaque fournisseur fixe son prix ; je compare donc les offres avant de choisir.

Je remplis les conditions suivantes

- Mon statut : propriétaire occupant et/ou bailleur, occupant à titre gratuit ou locataire ;
- Logement existant d'au moins 2 ans. Je l'occupe à titre de **résidence principale et/ou secondaire** ;
- Je dois faire réaliser les travaux par un professionnel agréé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et respecter des critères techniques d'éligibilités (performances minimales, normes). Cf. notre fiche pratique dédiée « [Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilités](#) ».

NB : Toulouse Métropole Renov et ses partenaires ont mis en ligne un annuaire des artisans ayant signé une charte d'engagement. La liste des signataires est disponible sur : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>

Ce dispositif est accessible à tous les foyers fiscaux. Le montant de l'aide peut varier en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer (si les déclarations sont séparées il faut les additionner).

Pour connaître le type de votre foyer fiscal, comparez le montant de votre dernier RFR (Revenu Fiscal de Référence) à celui qui est reporté dans le tableau ci-dessous. Un montant qui varie en fonction du nombre de personnes qui compose votre foyer (et non pas de part fiscale).

Exemple : un foyer de deux personnes est "Très modeste" si son RFR est inférieur à 25 115 €

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS MODESTES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES RFR < à	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS RFR < à
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 363 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 248 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

Cumulable ou pas avec d'autres dispositifs d'aides financières ?

- Hormis pour les dispositifs MapprimeRénov Rénovation d'ampleur et MapprimeRénov Copropriétés fragiles, les CEE sont cumulables avec tous les dispositifs.

Règle d'écèlement

- Il existe un écèlement limitant la quantité d'aides maximales en cumulant ce dispositif avec MaPrimeRénov' par geste. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre Espace Conseil France Rénov' pour connaître les montants maximums suivant votre situation fiscale. Cela concerne notamment les offres actuelles pour l'installation de pompe à chaleur air-eau et eau-eau.

Je fais moi-même la demande de prime OU je suis accompagné-e pour l'obtenir

Je fais-moi même ma demande de prime « en ligne » auprès d'un fournisseur

- **Je compare les offres avant de choisir.** Je fais des simulations sur différents sites Internet en répondant simplement à différentes questions qui ont pour but de définir à la fois mon foyer fiscal et mon projet de rénovation. Ex : RFR, nombre de personnes, maison, Haute-Garonne, nombre de m², et poêle à bois). En guise de réponse, j'obtiens le montant de ma prime pour chaque action ;
- **Je formalise ma demande de prime en créant mon compte AVANT d'avoir signé le devis ;**
NB. Nous vous recommandons de faire au moins 3 demandes pour un même projet afin que vous ayez une alternative dans le cas où une demande n'aboutirait pas. Il est bien entendu que vous obtiendrez UNE prime pour UNE action ;
- **Je reçois par mail un accusé de réception qui valide ma demande.** Je le conserve soigneusement ;
- Je date et je signe mon devis ;
- Après les travaux, je finalise mon dossier en adressant l'attestation signée par mon artisan et la facture ;
- Je reçois la prime.

Liste non exhaustive qui n'a pas valeur d'agrément

Un chèque à encaisser

Avia et Groupe Picoty :	https://www.primesenergie.fr/	ÖkoFEN :	https://www.oekofen.com/fr-fr/mes-aides-financieres/
ENGIE :	https://particuliers.engie.fr/	Edf :	https://www.prime-energie-edf.fr/
Total :	https://www.expertise-renovation.com/jobtiens-un-devis-pour-ma-renovation/	Dyneff :	Faites des économies Energies (CEE) (dyneff.fr)
Enercoop :	https://primalia.fr/enercoop/	Antargaz :	Primes : rénovez à moindre coût ! Antargaz

Je suis accompagné-e par un artisan pour obtenir ma prime CEE

Certains artisans sont partenaires avec un fournisseur d'énergie et proposent la valorisation des CEE à leurs clients. Dans ce cas, le devis puis la facture mentionnent explicitement : la nature du dispositif et le montant du CEE qui est alors soustrait du montant TTC de la facture.

NB. Nous vous recommandons de vérifier que le montant proposé correspond sensiblement aux offres que vous pourriez obtenir en direct auprès d'un fournisseur

CEE par action

Pour chaque action, nous avons fait une simulation du montant de la prime CEE à partir d'une situation type afin de communiquer un ordre de grandeur.

Postulat : une maison individuelle située en Haute-Garonne de 100 m² qui utilise avant et après travaux le gaz naturel (exception faite lors d'un changement d'énergie : PAC ou bois énergie). *Données actualisées le 1/10/2026.*

Faites vos propres simulations pour obtenir un montant correspondant à votre situation (type de logement, m² chauffés, énergie de chauffage avant et après travaux, etc.)

Fiche Opération	ACTIONS	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES, INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURS
	ISOLATION		
BAR-EN-101	Combles ou rampant	14 €/m ²	10 €/m ²
BAR-EN-102	Murs	13 €/m ²	9 €/m ²
BAR-EN-103	Plancher bas	9 €/m ²	6 €/m ²
BAR-EN-104	Fenêtres et portes-fenêtres	31 €/m ²	19 €/m ²
BAR-EN-105	Toit terrasse	10 €/m ²	6 €/m ²
BAR-EN-108	Fermeture isolante (volet roulant)	4 €/m ²	3 €/m ²
BAR-EN-110	Fenêtres et portes-fenêtres avec vitrage pariétodynamique	56 € / fenêtre	40 € / fenêtre
	VENTILATION		
BAR-TH-125	VMC double flux autoréglable	325 €	195 €
BAR-TH-125	VMC double flux modulée	344 €	206 €
BAR-TH-127	VMC simple flux type A basse consommation	233 €	140 €
BAR-TH-127	VMC simple flux type B basse consommation	259 €	155 €
	CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
BAR-TH-101*	Chauffe-Eau Solaire	1260 €	588 €
BAR-TH-110	Radiateur basse température	14 €/radiateur	8 €/radiateur
BAR-TH-111	Sonde extérieure de température	27 €	16 €
BAR-TH-112*	Appareil indépendant de chauffage au bois	Entre 77 et 289 €	Entre 46 et 173 €
BAR-TH-113*	Chaudière biomasse	2028 €	1183 €
BAR-TH-116	Plancher chauffant basse température	9 €/m ²	6 €/m ²
BAR-TH-117	Robinet thermostatique	14 €/appareil	8 €/appareil
BAR-TH-129	PAC air-air	640 €	450 €

Fiche Opération	ACTIONS	MENAGES AUX REVENUS MODESTES ET TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURS
	CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
BAR-TH-137*	Raccordement à un réseau de chaleur	523 €	392 €
BAR-TH-143*	Système solaire combiné	2904 €	1694 €
BAR-TH-148*	Chauffe-eau thermodynamique à accumulation	1235 €	412 €
BAR-TH-159	Pompe à chaleur hybride individuelle	628 €	377 €
BAR-TH-162*	Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau	209 €	125 €
BAR-TH-168*	Dispositif solaire thermique	Entre 43 et 76 €/m² de capteur	Entre 43 et 76 €/m² de capteur
BAR-TH-171*	Pompe à chaleur de type air/eau	Entre 5454 et 6552 €	Entre 3182 et 3822 €
BAR-TH-172*	Pompe à chaleur de type eau/eau ou sol/eau	Entre 6084 et 7164 €	Entre 3549 et 4179 €
BAR-TH-176	Système de régulation de la consommation d'un chauffe-eau électrique à effet joule	60 €	60

* Les fiches d'opération avec un astérisque peuvent bénéficier de bonification selon conditions, voir si dessous.

CEE « coup de pouce chauffage »

Lorsque l'on remplace totalement une chaudière à énergie fossile (charbon, gaz, fioul) par un système de chauffage performant et moins polluant, le volume des CEE par action est multiplié de la manière suivante :

Fiche Opération	ACTIONS	MENAGES AUX REVENUS MODESTE ET TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURS
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	x 5	x 4
BAR-TH-113	Chaudière biomasse	x 5	x 5
BAR-TH-137	Raccordement à un réseau de chaleur	x 2	x 1,5
BAR-TH-143	Système solaire combiné	x 5	x 4
BAR-TH-171	Pompe à chaleur de type air/eau	x 5	x 5
BAR-TH-172	Pompe à chaleur de type eau/eau ou sol/eau	x 5	x 5

La demande de prime doit être faite au plus tard :

- le 1er octobre 2027 pour l'installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois,
- le 31 décembre 2030 pour l'installation d'une chaudière biomasse individuelle, d'une pompe à chaleur air/eau, d'une pompe à chaleur eau/eau ou eau glycolée/eau, ou d'un système solaire combiné.

Depuis le 1er septembre 2026, en ce qui concerne l'installation d'une pompe à chaleur, la prime ne peut être accordée que si le modèle choisi a reçu un [agrément de l'État](#) : certification européenne de l'appareil, assemblage du circuit frigorifique dans l'espace économique européen. Retrouvez les détails dans ce [lien](#).

Pour bénéficier de la prime, vous devez vous rapprocher d'un [organisme signataire de la charte « Coup de pouce »](#).

Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/coup-pouce-chauffage#ChaudiereBiomasse>

NB. L'artisan doit noter sur son devis puis la facture la nature du combustible qui alimentait l'ancienne chaudière

Bonification CEE pour les systèmes produisant de l'eau chaude sanitaire (ECS)

Lorsque l'on remplace totalement sa production d'eau chaude sanitaire à énergie fossile (charbon, gaz, fioul) par un système plus performant et moins polluant, le volume des CEE par action est multiplié de la manière suivante :

Fiche Opération	ACTIONS	MENAGES AUX REVENUS MODESTES ET TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURS
BAR-TH-101	Chauffe-Eau Solaire	x 5	x 4
BAR-TH-148	Chauffe-eau thermodynamique à accumulation	x 7	x 4
BAR-TH-162	Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau	x 5	x 4
BAR-TH-168	Dispositif solaire thermique	x 5	x 4

Attention la demande de prime doit être faite au plus tard le 1er janvier 2027.

Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif : [Arrêté du 17 août 2026 créant de nouvelles bonifications CEE pour les fiches BAR-TH-101, BAR-TH-148, BAR-TH-162 et BAR-TH-168 et modifiant la bonification relative à la fiche BAR-TH-143 - Légifrance](#)

NB. L'artisan doit noter sur son devis puis la facture la nature du combustible qui alimentait l'ancien système

CEE « coup de pouce rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels »

A l'inverse des CEE par action, cette option permet de valoriser en une seule fois l'ensemble des travaux. Il faut pour cela faire un bouquet de travaux avec au moins deux sauts de classes énergétiques, justifié par un [audit énergétique réglementaire](#) réalisé par un bureau d'étude labélisé RGE.

Les fiches d'opérations sont les suivantes :

Fiche Opération	ACTIONS
BAR-TH-174	Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle
BAR-TH-175	Rénovation d'ampleur d'un appartement

Le montant de la prime CEE « coup de pouce rénovation d'ampleur des maisons et appartements individuels » dépend du **nombre de sauts de classe énergétique** et de la **surface du logement**. Voici des estimations pour vous faire une idée :

ACTIONS	FOYERS « TRES MODESTES »	FOYERS « MODESTES », « INTERMEDIAIRES » ET « SUPERIEURS »
	Entre 2 017 et 6 555 €	Entre 1 152 et 3 746 €
2 sauts de classe	Entre 2 017 et 6 555 €	Entre 1 152 et 3 746 €
3 sauts de classe	Entre 2 508 et 8 151 €	Entre 1 433 et 4 658 €
4 sauts de classe ou plus	Entre 3 184 et 10 348 €	Entre 1 819 et 5 913 €

La valeur la plus basse correspond à une surface de logement inférieure à 35m² et la valeur la plus élevée à une surface de maison supérieure à 130 m². Il existe des montants d'aides intermédiaires pour des surfaces comprises entre ces deux valeurs.

Pour bénéficier de la prime, vous devez vous rapprocher d'un [organisme signataire de la charte « Coup de pouce »](#).

Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/coup-pouce-renovation-dampleur-maisons-appartements-individuels>

POINTS DE VIGILANCE

RAPPEL : Dans le cas du dispositif MapprimeRénov Rénovation, les CEE ne sont pas cumulables.

Bien que plus avantageuse financièrement par rapport aux **CEE par action**, la procédure de mobilisation des CEE en rénovation performante peut s'avérer complexe si vous faites vous-même la demande de prime.

ANNEXE : Documents nécessaires pour une demande CEE

PREMIÈRE DÉMARCHE : Avant la réalisation des travaux

Créer son compte

- Adresse mail fonctionnelle ;
- Avis d'imposition (le dernier en date) : Celui de toutes les personnes percevant un revenu dans le foyer on additionne le RFR de toutes les personnes qui résident dans le même foyer.

Se connecter au site

- Adresse mail fonctionnelle.

Déposer sa demande de prime

Documents « classiques »

- Devis d'entreprise RGE conformément établis ;
- Certificat RGE des entreprises. Retrouvable ou téléchargeable : [L'annuaire des professionnels qualifiés | France Rénov' \(france-renov.gouv.fr\)](https://www.france-renov.gouv.fr/annuaire).

Documents optionnels

- Note de dimensionnement : **Uniquement en cas de demande de Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau, de pompe à chaleur hybride, chaudière biomasse ;**
- Audit énergétique : **Uniquement en cas de demande de prime « Coup de pouce Rénovation d'ampleur ».**

SECONDE DÉMARCHE : Après la réalisation des travaux

Déposer sa demande de paiement (une fois les travaux réalisés)

Documents « classiques »

- RIB ;
- Factures des entreprises RGE conformément établis ;
- Attestation de fin de travaux.